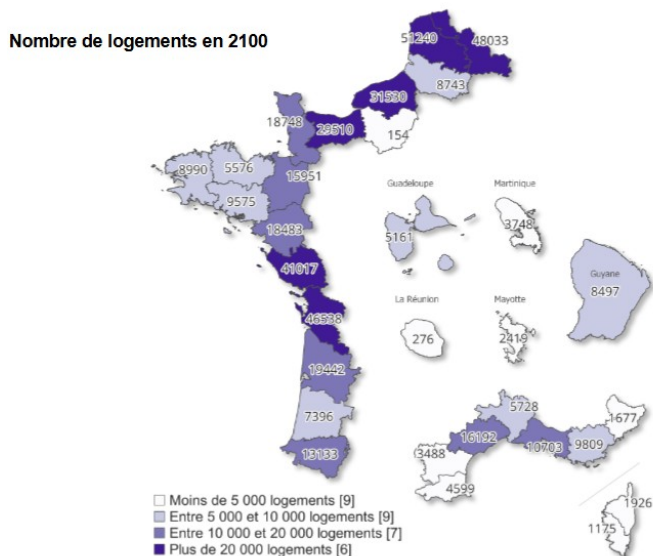


## Quels coûts et financements?

*Note liminaire: les informations ci-dessous ont été compilées au mieux de notre connaissance et des informations publiquement disponibles.*

### 1. Montée des eaux : quels coûts ?

Selon le CEREMA, le coût de la montée des eaux approcherait pour la seule France métropolitaine 100 md€ (milliards) d'ici 2100, avec près de 500.000 logements concernés. Sans compter ni les entreprises privées ni les coûts supportés par les collectivités : routes, voies ferrées, ports et aéroports, hôpitaux (Saint-Malo), écoles etc. Et tout ceci sur la base de + 1m d'ici 2100, ce qui est loin d'être le pire des scénarios.



Le coût cumulé des opérations liées à la montée des eaux déjà engagées atteint des centaines de M€ (millions) sur quelques décennies (cf infolettre n°10), pour une protection guère pérenne au-delà de 2100, voire bien avant. Celui des projets non encore engagés à beaucoup plus.

Un exemple : on peut estimer en 1<sup>ère</sup> analyse que le coût d'un endiguement marin est de l'ordre du M€/km, et qu'il augmente comme le carré de sa hauteur, voire plus. Sans compter la dévalorisation des biens immobiliers proches (perte de vue, empiètement...). Par exemple, Noirmoutier très menacée sur ses 62 km de rivage va finir par confirmer cette 'règle du pouce' du M€/km...

CMDE, infolettre n°13, avril 2026, Vk

Le coût de réfection d'une digue de rivière est du même ordre, sinon plus [Franceinfo, 26 02 2026].

### Jean-Paul PANCRACIO, expert en droit du littoral, rejoint le Conseil Scientifique du CMDE

Professeur émérite de droit public de l'Université de Poitiers, J-P Pancraccio conjugue deux spécialités complémentaires: celle de l'océan global avec le droit international de la mer, et celle de l'interface mer/terre avec le droit français du littoral. Dans son ouvrage *Droit du littoral* (Rennes, PUR), il consacre notamment de nombreux développements aux questions juridiques que posent en droit de l'environnement, de l'urbanisme, du domaine public maritime, les submersions et l'érosion marines, dont une section sur la prévention et de la résilience face au recul du trait de côte. Ses compétences seront d'une très grande valeur, car il ne fait aucun doute que le dérèglement climatique va peser sur le droit du littoral.

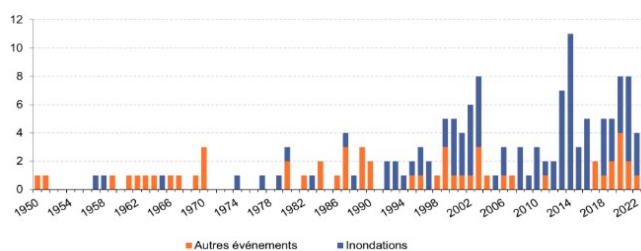
Également botaniste amateur, membre de la Société Les Amis du Muséum national d'histoire naturelle.



Et dans ce cadre, le choix d'une anticipation *a minima* (1 m et moins) de la montée des eaux par une collectivité est de nature à sous-estimer considérablement les coûts. Or effectivement, des communes ont déjà adopté des hypothèses *minimum minimorum*.

Et il ne s'agit là que des coûts liés à la montée des eaux ; le coût du dérèglement climatique en général sera bien plus élevé, la fréquence et l'intensité des événements extrêmes croissant déjà (source SDES) :

Événements naturels très graves survenus entre 1950 et 2024  
 En nombre d'événements



Où on remarque tout particulièrement la fréquence croissante des inondations en général qui ne va que s'aggraver avec la montée des eaux.

D'une manière générale, une étude récente\* conclut qu'une tonne de CO2 émise en 1990 causera 10 fois plus de coûts qu'elle n'en a causés jusqu'ici, plus les émissions d'ici 2100. Selon l'économiste A. Bilal, d'ici 2100, à politique constante, le changement climatique risque de

# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 13, avril 2026

[collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com) <https://www.appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux>

coûter 50% du PIB mondial, nettement plus qu'anticipé jusqu'ici. *Homo Sapiens* n'a encore rien vu de ce qui l'attend... \* <https://www.nature.com/articles/s41586-026-10272-6>



La presqu'île de Gâvres, un 'presque' en sursis... [Illustration: commune de Gâvres]

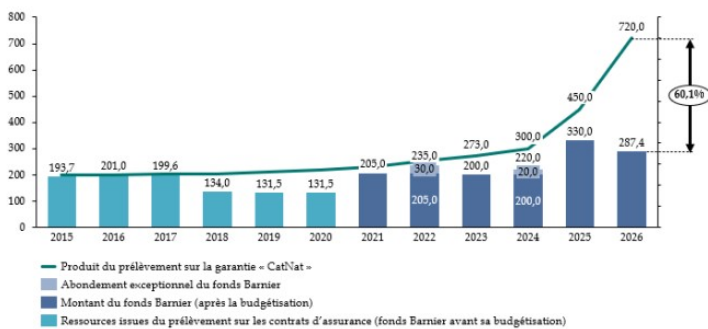
## 2. Quel financement ?

Outre les assurances privées, les principales sources actuelles de financement sont:

- au titre de la prévention des inondations : la taxe GEMAPI (<40 €/an/habitant, moyenne ~20 €, 546 M€ en 2023); couvre la submersion marine, pas le recul du trait de côte lui supposé être 'lent';
- au titre de l'indemnisation, le 'Fond Barnier', 450 M€ en 2025, alimenté par un prélèvement de 20 % sur les contrats d'assurance de dommages aux biens (habitation et professionnels) et de 9% pour les contrats automobiles ;

Comparaison entre le produit du prélèvement sur la garantie « CatNat » et les sommes allouées au fonds Barnier entre 2015 et 2025

(en millions d'euros)



Source : commission des finances

- et «Le Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires», dit Fond vert, qui peut être appelé en particulier pour l'adaptation au changement climatique : 13,5 md€ en 2024.



Photo Hugo BESNIER

**Associations, scientifiques, urbanistes, particuliers, pour peser sur le débat public, rejoignez le CMDE: aucune obligation sinon ses Termes de Référence [appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/](https://www.appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/)**

## 3. Quelles propositions de financement ?

Il est clair que les mécanismes en place ne suffiront pas.

Contre le recul de trait de côte (non éligible au Fond Barnier), l' Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) et le Comité National du Trait de Côte (CNTC) proposent un prélèvement de 1% sur les locations de type airbnb ou abritel pouvant générer plus de 200 M€/an, une affectation d'une partie de la fiscalité des éoliennes en mer, un relèvement de la taxe GEMAPI, et un relèvement de la Taxe TSE (Taxe Spéciale d'Équipement). Bien qu'approuvées au Sénat et à l'Assemblée Nationale, ces propositions ne sont pour autant pas dans le budget national 2026.

De son côté, le député vendéen Stéphane Buchou a envisagé un Fond érosion côtière et une taxe additionnelle de 0,01% sur les droits de mutation.

Quant à lui, le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP) a proposé dans son Rapport de juin 2025 de « *Repenser la mutualisation des risques climatiques* », selon 3 scénarios allant jusqu'à une « **Sécurité sociale climatique** (...) socialisation universelle des risques climatiques avec un État assureur. Il permet la couverture automatique de tous les ménages et garantit ainsi la prise en charge des sinistres liés à l'ensemble des risques climatiques. Il propose une approche intégrée entre prévention et réparation.»

Les députés Barusseau et Fait ont de leur côté produit en juin 2025 un rapport très dense sur l'adaptation au changement climatique, incluant quelques dizaines de propositions relatives au coût du dérèglement climatique et sa couverture collective ou assurantielle. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-dvp/17b1525\\_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-dvp/17b1525_rapport-information). En cohérence, Mr Barusseau a déposé une proposition de loi proposant l'inscription législative du PNACC et de la TRACC (Art 1) -en cours d'examen-, que l'on ne peut qu'approuver. La proposition est aussi de mettre fin après catastrophe naturelle au principe de reconstruction à l'identique, pour lui substituer *a minima* une obligation de reconstruction résiliente, ce qui paraît sensé. Mais, surprise, les assurances pourraient même verser une indemnisation excédant la valeur du bien: une catastrophe pourrait

## Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 13, avril 2026

[collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com) <https://www.appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux>

devenir aubaine pour un bien immobilier promis à une superbe plus-value? MaPrimRenov bis?

*In fine*, l'enchevêtrement de ces financements ou propositions est non intégré, peu clair; et la distinction entre recul du trait de côte et submersion arbitraire car ce sont 2 manifestations du même phénomène.

La Commission des Finances du Sénat ne dit rien d'autre: «*La politique de prévention des risques est portée par de nombreuses lignes de financement, ce qui nuit à sa lisibilité. (...) mettre en place une action 16 « Lutte contre l'érosion côtière et la submersion marine (...) Il est donc temps de mettre en place une véritable politique publique à ce sujet.*»  
[https://www.senat.fr/fileadmin/cru-1772116752/Commissions/Finances/2025-2026/PLF\\_2026/Essentiel/Essentiel\\_post-commission\\_Ecologie\\_PLF\\_2026.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/cru-1772116752/Commissions/Finances/2025-2026/PLF_2026/Essentiel/Essentiel_post-commission_Ecologie_PLF_2026.pdf)

Qui plus est, on ne voit guère de consensus stratégique préalable.



Ci-dessus : Biscarosse.

### 4. Pour le moment, une indemnisation quasi intégrale

Hormis au Verdon (où les copropriétaires du Signal ont été indemnisés à hauteur de 70% pour un total de 7 M€), l'indemnisation des propriétaires a été semble-t-il quasi intégrale:

- à Treffiagat pour 3,18 M€ [photo Ouest-France ci-après];
- à Miquelon les «*biens concernés seront rachetés à 100% (voire plus) de leur valeur vénale, créent sans doute des précédents qu'il sera difficile d'ignorer si les pouvoirs publics souhaitent circonscrire la solidarité.*»

[Thèse Julie Delannoy UBO et Université du Québec à Rimousky  
[https://arico.uqar.ca/wp-content/uploads/2024/10/UGI\\_delannoy\\_VF.pdf](https://arico.uqar.ca/wp-content/uploads/2024/10/UGI_delannoy_VF.pdf)]

***Il est encore temps d'agir :  
chaque fraction de degré compte !***



- en Guadeloupe, la relocalisation à Petit-Bourg d'une trentaine d'habitations a commencé: le coût total approcherait 10 M€, dans un contexte particulier (plusieurs habitations n'étant pas associées à un titre de propriété); sans données précises, nous sommes cependant amenés à inférer que la collectivité a pris en charge l'intégralité des coûts;
- autre cas, non littoral celui-ci, celui du ru Ribeirotte (83): 5 M€ de Fond Barnier dont 3 M€ pour le rachat de maisons au prix du marché + 2 M€ de démolition.

La thèse précitée et celle d'Eugénie Cazaux\* mettent d'ailleurs en évidence une certaine propension en France des propriétaires à ignorer le danger à cause du régime CatNat, qui renforce une sorte de confiance plus ou moins consciente. Ce qui ne peut qu'être conforté par les précédents de Xynthia, Petit-Bourg, Criel/Mer [illustration Google Earth ci-dessous], Miquelon, Montmarin, Treffiagat (cf infolettre n°10).

\* <https://theses.hal.science/tel-03952883v1>, Jan 2023



En termes de réactivité, les cas de La Faute-sur-mer et de Miquelon sont aux 2 extrêmes de l'échelle : dans un cas une réaction post-traumatique, dans l'autre une anticipation volontariste.

En termes d'indemnisation, les développements ci-dessus tendent à engager la France dans une prise en charge collective (par l'État, les Collectivités territoriales ou les assurances) quasi intégrale des coûts liés au dérèglement climatique. Sans discrimination des propriétaires concernés, des dommages publics mais aussi privés. Mais la France, pays de taille moyenne mais pourtant doté de plus de 20.000 km de côtes (Outre-mer inclus, 2ème domaine maritime exclusif mondial), très endettée,

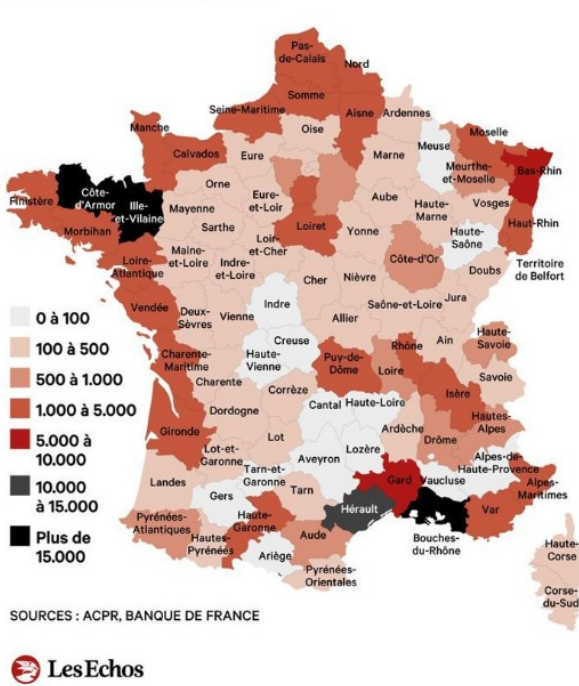
# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 13, avril 2026

[collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com) <https://www.appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux>

est-elle vraiment en capacité d'entretenir cette illusion?  
Premiers sinistrés, premiers et derniers couverts?

Les taxes CatNat, GEMAPI risquent d'exploser (cf propositions récentes Sénat et Assemblée Nationale) de même que les résiliations de contrat, et tout particulièrement en bord de mer.

## Nombre de résiliations de contrats d'assurance en 2050



Il paraîtrait pourtant essentiel de définir d'abord les limites d'une stratégie nationale d'adaptation **avant** de décider de taxer et d'indemniser.

**La demande du CMDE est que la France :**

- se prépare à une montée des eaux de +1,20 m en 2100, et +1,50 m en 2125, (par rapport à l'ère pré-industrielle);
- à + 2 m pour l'immobilier collectif privé neuf ;  
- et prenne en compte la subsidence.

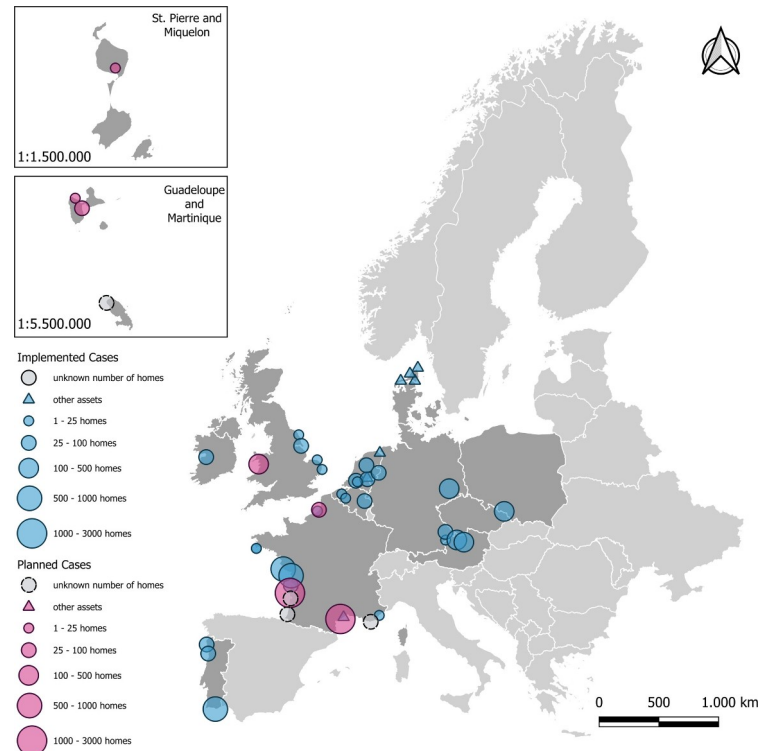
**Pour ce qui concerne le Guide CEREMA/BRGM du recul du trait de côte:**

- retrait du scénario 'médian',
- ré-écriture du scénario 'sécuritaire' sur les bases ci-dessus.

## 5. Ailleurs, quelle indemnisation ?

5.1. Sur l'Europe, vient de sortir l'étude «*Insights From Managed Retreat Projects in Europe*», portant depuis... 1859 sur 44 cas (pas seulement littoraux) de recul organisé de milliers de propriétés dans 11 pays (dont les cas français identifiés ci-dessus) – cf carte ci-après.

\*<https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1029/2025EF007012>



Le niveau d'indemnisation n'est pas toujours connu ; il faut sans doute y voir la frilosité des collectivités à créer des précédents irrésistibles. Mais il est généralement élevé voire intégral, sans pour autant être soutenable à long terme. Le type d'indemnisation est à dominante financière, la plus 'simple' à mettre en œuvre.

En toute généralité, l'étude précise qu'une **anticipation et une implication de la population les plus grandes possibles sont mieux à même de créer un climat de confiance et de partage de responsabilité.** En particulier, une grande anticipation permet de conserver une réelle souplesse dans les mesures d'adaptation et donc de maintenir un dialogue réel co-constructif avec la population. Mais *a contrario* ajouterons-nous il peut être tentant pour un État d'attendre les catastrophes pour n'avoir plus à indemniser que des biens sensiblement décotés.

5.2. En Angleterre, là aussi on commence à détruire des maisons, on semble être moins enclin à indemniser

# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 13, avril 2026

[collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com) <https://www.appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux>

intégralement. Le projet *Coastwise* interdit même d'utiliser ses fonds pour des défenses côtières traditionnelles comme les digues ou empièvements [AFP, 14 03 2026]. Le programme Wyre Natural Flood Management (NFM) Programme destiné à prévenir les inondations, largement basé sur la nature, prévoit que les bénéficiaires du programme y contribuent financièrement. Ce qui avance Théophile Bellouard, VP Altitude, «*offers some genuinely inspiring answers.*» pour la France [linkedin].

5.3. En Suisse (pas de rivages maritimes), le débat est abordé en toute généralité d'une manière bien helvétique: par une votation. Une initiative pour un «*fonds climat*» à hauteur de 0,5% et 1% du PIB, a été massivement rejetée, car selon ses opposants elle aurait constitué une dépense extraordinaire, non soumise au «*frein à l'endettement*» objet d'une votation de 2001.

<https://abstimmungen.admin.ch/fr/details?proposalId=6840>

5.4. Au Canada, cf la thèse précitée [Julie Delannoy] indique que l'indemnisation serait moins généreuse qu'en France.

## 6. Les limites de la solidarité face à l'avancée de la mer

Sachant que l'on ne pourra tout indemniser, que les assurances sont déjà sous tension, il va falloir en effet poser des règles de priorités et d'arbitrage entre la préservation des biens immobiliers, des routes côtières, des GR, des plages\* etc, et un abandon maîtrisé de franges côtières avec relocalisation.

\* *Pratiquement la moitié des plages mondiales aura disparu en 2100.*

C'est tout le travail -souvent original tant les questions posées sont nouvelles, difficiles et très importantes- déjà engagé aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale, qui cherche à arbitrer entre équité, solidarité, et soutenabilité.

Équité: le HCC dans son rapport 2025 alerte fort justement sur la nécessité d'une approche équitable de «*la protection des plus vulnérables au changement climatique.*», et en particulier «*la mise en place d'un "dispositif d'indemnisation des pertes et dommages résultant d'un recul du trait de côte sableux, assorti de plafonds stricts et bas pour cibler le dispositif vers les acteurs défavorisés"* [souligné par nos soins]. On ne peut qu'approuver. A cet égard, on admettra bien volontiers que pour les résidents et exploitants agricoles historiques des bords de mer confrontés à une situation inédite, une certaine solidarité nationale s'impose. C'est beaucoup CMDE, infolettre n°13, avril 2026, Vk

plus discutable pour des constructions ou des acquisitions depuis la fin du 20ème siècle; d'ailleurs certaines couvertures anglaises excluent les maisons construites après 2009.

Solidarité: l' ANEL demande une solidarité avec le littoral, le Sénateur H. Gillé une solidarité GEMAPI amont-aval. Mais quid des inondations de rivières ou de l'éleveur du Cantal ? Rien ne peut se concevoir hors d'une réflexion globale et cohérente.

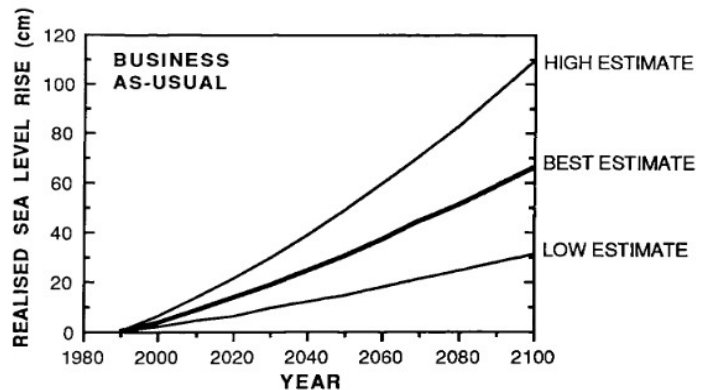
Soutenabilité: c'est le plus grand défi. Face à un dérèglement climatique aux conséquences généralement sous-estimées, si fonds publics et assurances ne servent principalement qu'à tenter de pérenniser des digues condamnées ou en créer de nouvelles, à ré-ensabler des plages «à la Sisyphe», ou indemniser généreusement des propriétaires sourds au dérèglement climatique (mais les a-t-on bien informés? Cf ¶7), le remède sera pire que le mal tout en prenant le grand risque de sacrifier l'équité.

«*On ne pourra pas défendre tout le littoral, c'est impossible. Il y a des côtes que l'on défendra coûte que coûte, en payant cher pour un petit nombre de personnes (...) et d'autres que l'on abandonnera. La question de l'injustice climatique sera centrale.*» [Pr Eric Chaumillon, Libération].

Les pompiers disent «faire la part du feu»; maintenant il faut aussi **faire la part de l'eau.**

## 7. Déficit d'information et d'anticipation

Une montée des eaux **jusqu'à + 1,10 m en 2100 est connue depuis le 1<sup>er</sup> rapport du GIEC en 1990** [ci-dessous extrait du rapport «*Policymakers – Summary Prepared by IPCC Working Group I.*»]



Le HCC vient d'ailleurs de faire le constat pertinent dans son rapport 2025 que «*Pour un scénario de 3°C de réchauffement climatique global, le scénario de 60 cm*

# Collectif Montée Des Eaux, infolettre n° 13, avril 2026

[collectifmonteedeseaux@gmail.com](mailto:collectifmonteedeseaux@gmail.com) <https://www.appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux>

d'élévation du niveau de la mer utilisé actuellement pour la prévention des risques littoraux en France a une chance sur deux d'être dépassé en 2100.». Mais... on le savait depuis 1990 !

Mais à la défense des propriétaires littoraux, qu'a-t-on fait vraiment depuis 1990 pour les alerter ? Pourquoi a-t-il fallu attendre 20 ans (Xynthia, 2010) pour commencer à réagir, et encore *a minima* (le scénario «*pessimiste*» de l'ex-ONERC n'était en fait que le scénario médian du GIEC) ? Sinon s'en tenir à des Circulaires, PPRL et PPRSM *a minima* (alors qu'il s'agit de textes à vocation sécuritaire) systématiquement en retard sur les connaissances scientifiques, y compris pour nos ports ? Sinon exposer un acquéreur d'un terrain constructible à d'immenses difficultés en cas de refus ultérieur de permis de construire, ou des copropriétés au risque d'inassurabilité ? Et signé des milliers de permis de construire dans des zones à risque ? Sinon exposer des communes à de multiples recours ? Sinon un PNACC et une TRACC qui ne disent toujours rien de précis sur une approche sécuritaire de la montée des eaux ?

## 8. Des risques multipliés par 100...

Sinon des textes qui dans le cas de la montée des eaux ne disent pratiquement rien des risques futurs bien plus élevés qu'aujourd'hui ? Prenons le cas de la baie du Mont-Saint-Michel.

D'une part, les marées de fortes hauteurs (égales ou supérieures aux hauteurs d'un coefficient 115 d'aujourd'hui) seront 20 fois plus fréquentes en 2100 ; soit en moyenne 1 très forte marée par semaine (davantage aux années fortes du cycle 'saros' de 18 ans, et aux périodes d'équinoxe).

Note: l'étude BRGM «*Sea-level rise impacts on the tides of the European Shelf*» de 2017 indique que le marnage pourrait varier légèrement avec la montée des eaux, à la hausse ou à la baisse, selon la région. Mais il s'agit d'un phénomène du 2ème ordre non pris en compte ici.

D'autre part, l'intensité des événements extrêmes (tempêtes) devrait être multipliée par 4\*, leur durée augmentée de + 25%, [Virginie Schwarz, PDG Météo France ; linkedin]; et leur fréquence possiblement accrue, sans mentionner les pluies simultanées plus abondantes (ruissellement).

\* En termes aérodynamiques, une intensité de tempête multipliée par 4 équivaut à une vitesse du vent multipliée par (seulement) 2, la pression exercée par le vent variant avec la carré de sa vitesse.

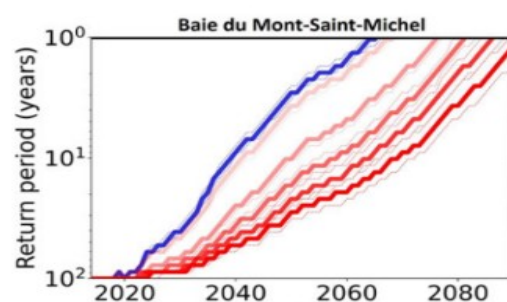
Globalement, cela signifie une **croissance *a minima* de 2 ordres de grandeur (plus de 100 fois) de l'impact des**

CMDE, infolettre n°13, avril 2026, Vk

**événements extrêmes d'ici à 2100**, et ceci en fait dès + 60 cm [Bulletin HCBC 2026, Tab. 1]. Donc l'aléa dit 'centennal' d'aujourd'hui va devenir annuel ou pluriannuel en 2100, et possiblement bien avant.

La thèse d' Alisée Chaigneau\* confirme : dans la baie du Mont-Saint-Michel, sous le scénario SSP5-8.5, l'événement centennal du niveau de la mer se produira beaucoup plus fréquemment dans le futur en raison de la montée des eaux, et deviendra **annuel possiblement dès 2065 : dans 39 ans, seulement !**

\* Chaigneau et al., 2024, <https://nhess.copernicus.org/articles/24/4031/2024/> - ci-dessous en ordonnée nombre d'année de retour de l'aléa aujourd'hui centennal, rappel  $10^0 = 1$



Un risque multiplié par 100: quel PPRL, quel 'diagnostic immobilier' le dit?

## 9. Pour un changement de paradigme

Pour que la France ne soit enfin plus en retard sur la montée des eaux, mais en avance, c'est bien par un changement de paradigme qu'il faut passer, s'appuyant sur le « **Triangle démocratique de l'adaptation** »\*, un trépied associant outre l'État et les scientifiques, et le plus largement possible **la population**.



\* « *Les métamorphoses* » (éd. Les petits matins) de Marie-Hélène Lafage.

Il faut donc chercher une implication toujours plus forte des associations et citoyens dans les nombreux programmes en cours (SML, PPA, GIP, révision PPRL/PPRSM/PLU, cartographies de recul du trait de côte etc). Et saluons ici les observatoires de recul du trait de côte, qui ont le mérite d'**associer les citoyens largement, directement, précocement, concrètement\***.

\* cf <https://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr/>

Gérard COLLIN

Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux

**La mer monte, préparons-nous!**